DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

BILAN ANNUEL DE PIEGEAGE
(arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié)

SAISON DU 1er JUILLET 201 . AU 30 JUIN 201 .

Commune du lieu du piégeage :…….
(remplir un relevé pour chaque commune où des opérations de piégeage ont été réalisées)

NOM et prénom du piégeur agréé :.....

Adresse :.....
Code postal : ….....Commune : .....

☎·: …..... **Numéro d'agrément :** .....

ESPECES CLASSES NUISIBLES	Nombre d'individus piégés		AUTRES ESPECES Prises accidentelles, relachées) (Gibier, espèces protégées ou autres	

Si vous n'avez pas eu d'activité de piégeage cette saison, merci de cocher la case ci-après : ☐

A le,
Signature du piégeur

Imprimé à retourner AVANT LE 30 SEPTEMBRE 201 . à :
➔ **Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados** – service eau et biodiversité
10 boulevard du Général Vanier – CS 7522 4 – 14052 CAEN cedex 4
ET
➔ **Fédération départementale des chasseurs du Calvados**
41 rue des compagnons – 14000 CAEN

Les imprimés peuvent être téléchargés
sur le site internet des services de l'État via l'adresse suivante :
http://www.calvados.gouv.fr/piegeage-a3237.html